

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DFA 57 Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2016.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511 - 45 ;

Vu la délibération du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 24 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 2^e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 3^e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 4^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 5^e arrondissement en date du 24 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 6^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 7^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 8^e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 9^e arrondissement en date du 24 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 10^e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 11^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 13^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 14^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 15^e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 16^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 17^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 18^e arrondissement en date du 26 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 19^e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;
Vu la délibération du Conseil du 20^e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2016 ;

Vu la délibération 2016 DFA 96 relative au compte de gestion 2015 des Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2016 DFA 56 relative au compte de gestion 2016 des États Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2015 DFA 146 adoptant le Budget Primitif 2016 des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2015 DFA 118 modifiant le montant des dotations destinées aux Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2016 DFA 97 adoptant le Budget Supplémentaire des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1re commission,

Délibère :

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2016 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO